

VILLE D'HYÈRES

GUIDE PROPRETÉ

TOUS CONCERNÉS



SOMMAIRE

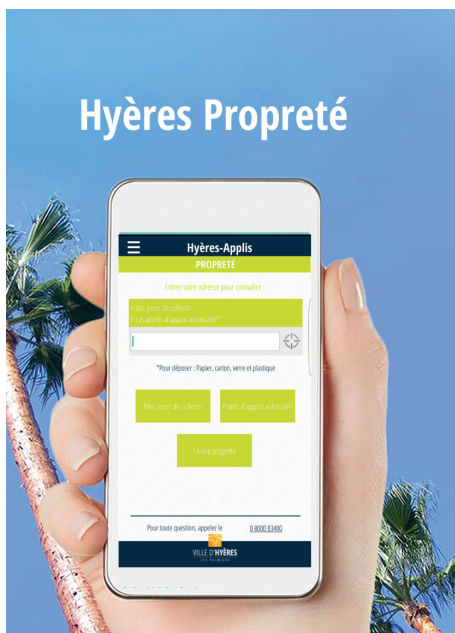
LA PROPRETÉ DE LA VILLE P4

- la propreté des rues
- la propreté des plages
- la propreté des parcs et des jardins
- le nettoyage des marchés
- les toilettes publiques
- la lutte contre les déjections canines
- la lutte contre les dépôts sauvages

LA COLLECTE DES DÉCHETS P9

- les ordures ménagères
- les emballages ménagers recyclables
- le compostage
- les encombrants
- les déchets verts
- la déchetterie

QUELQUES CHIFFRES P15



ÉDITO DU MAIRE



La propreté est la priorité pour une ville comme Hyères qui doit donner une image digne de son patrimoine et de sa nature d'exception.

Le guide, qui est ici proposé, rappelle notamment l'important travail réalisé par la collectivité qui ne peut à lui seul suffire.

La propreté est l'affaire de tous. Chacun doit faire preuve de civisme pour que notre cadre de vie soit le plus agréable possible.

Je ne doute pas que chacun aura à cœur de relever le défi d'une ville propre et accueillante.

Pour ma part, je m'engage à ce que les services de la collectivité, dont la compétence est reconnue par tous, soient dignes de la confiance que je leur témoigne. C'est d'ailleurs à cette fin que, chaque année, à l'écoute des différentes demandes, nous développons les moyens de notre service Propreté et procédons aux adaptations nécessaires.

Bien cordialement,

Jean-Pierre GIRAN

Maire de la Ville d'Hyères

Premier vice-président de la Métropole Toulon

Provence Méditerranée

LA PROPRETÉ DE LA VILLE



LA PROPRETÉ DES RUES

•• Comment sont nettoyées les rues de la ville ?

- **50 agents** sont dédiés au nettoyage des rues avec **15 engins** de nettoyage en interne
- Pour le **centre ancien**, le **centre-ville** et le **Val des Rougières**, le balayage est réalisé par les agents de la collectivité
- **Une cinquantaine d'agents de l'ESAT Les Palmiers**, accompagnés de leur moniteur ou monitrice, nettoient les voiries des **quartiers du littoral, de la Gare, du Paradis et du Golf-Hôtel** ainsi que les **secteurs urbains Ouest et Est**.
- Concernant le **centre ancien**, un traitement manuel (à l'aide de manches à eau) et un lavage mécanisé sont effectués
- **4 engins** de balayage et de lavage sont déployés par un prestataire extérieur pour réaliser le **nettoyement mécanisé** de tous les **quartiers du littoral, de la Gare et de l'Est de la ville**.
- Une entreprise se charge du **désherbage des trottoirs**

+ Sensibilisation à l'environnement

■ Chaque été, la **campagne d'information Inf'Eau Mer** a lieu sur les plages hyéroises (Almanarre, Ayguade, La Bergerie, Les Pesquiers, Les Salins) afin de sensibiliser et informer les usagers de la mer au milieu marin méditerranéen et à l'environnement par une approche ludique et éducative.

■ La **Ville d'Hyères a signé une convention avec l'association Explore & Preserve**, qui propose des actions de sensibilisation à la pollution marine. Cette convention a pour objet d'établir un partenariat répondant aux attentes de la Commune et aux objectifs de l'association. Des panneaux d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement ont été installés sur des sites ciblés du littoral.

■ **4 plages et 2 ports sont labellisés Pavillon Bleu** : plage de l'Almanarre Nord, plage de la Bergerie, plage du Ceinturon Est à l'Ayguade, plage de Port Pothuau aux Salins, port Saint-Pierre, port de la Madrague

■ **La qualité bactériologique des eaux de baignade est reconnue « excellente »** selon l'agence régionale de santé.



LA PROPRETÉ DES PLAGES

•• Comment sont nettoyées les plages ?

• Du 1^{er} octobre au 31 mars

- **6 agents enlèvent** exclusivement les gros bois et déchets
- **4 agents réalisent** des travaux de protection des dunes et de remise en état des accès et des parkings

• À compter du 1^{er} avril

- **4 à 6 agents saisonniers** supplémentaires sont recrutés
- Des poubelles sur les plages sont ajoutées (50 poubelles hors saison)
- Le **nettoyage mécanique** s'effectue uniquement sur le haut des plages
- **Les posidonies sont laissées en banquettes** (accumulation de posidonies qui jouent un rôle écologique important contre l'érosion et le départ du sable)

• À compter du 1^{er} mai

- Les posidonies des plages de la façade Est et dans les zones de baignade du tombolo Ouest sont enlevées. C'est également le cas en septembre

• Du 1^{er} juillet au 31 août

- Les plages sont nettoyées **7 jours sur 7**
- **15 agents** saisonniers supplémentaires assurent le nettoyage manuel quotidien. Au total, **30 agents** sont dédiés au ramassage des déchets
- **4 tracteurs** effectuent le nettoyage mécanique des plages de la façade Est, 1 jour sur 2, de 5h30 jusqu'à 11h
- Parmi ces tracteurs, **2 sont équipés de cribleuse** pour le **nettoyage des plages de sable**. Les 2 autres ont un **géomonnier pour nettoyer les plages à galets**

- **Les posidonies ne sont pas toutes enlevées** sur la partie centrale du tombolo Ouest
- Le nettoyage mécanique du tombolo Ouest s'effectue **2 fois par mois**
- Des **cendriers de plages** sont à disposition au sein des postes de secours des plages de l'Almanarre, La Bergerie, La Capte, La Potinière, L'Aiguade, Les Salins
- **150 poubelles** sont mises en place
- **33 postes de toilettes** chimiques sont installés sur 17 sites ainsi que **19 douches**
- **55 tonnes d'ordures** sont collectées (105 tonnes par an)

LA PROPRETÉ DES PARCS ET DES JARDINS

- Les jardiniers opèrent un **ramassage des papiers et autres déchets** dans les espaces verts, aménagés aux abords de voirie et sur les ronds-points, deux fois par semaine.
- Dans les parcs, squares et jardins du centre-ville, les agents nettoient et vident les poubelles **une fois par jour, le matin**.
- Durant les week-ends et jours fériés, un **ramassage supplémentaire est réalisé**.

•• Les parcs, jardins, cultures d'arbres et de fleurs récompensées :

- Les parcs Olbius Riquier, Sainte-Claire et Saint-Bernard disposent du label « **jardin remarquable** ». Les plantes d'essences méditerranéennes, exotiques et un **formidable entretien** leur ont permis l'obtention de ce label au titre des jardins municipaux.
- La Ville est également titulaire du label **Quatre Fleurs des Villes et Villages Fleuris**, la plus haute distinction en matière de création et d'entretien d'espaces verts municipaux.
- Le Centre horticole de La Riperte a décroché, en 2016, le label « **Fleurs de France** » décerné par le ministère de l'Agriculture. Ce label certifie que la fleur, la plante, l'arbuste, l'arbre ou le bulbe employés ont bien été **produits sur le territoire national**.
- La Ville d'Hyères a été **récompensée par l'Agence Française pour la Biodiversité** pour la politique menée en matière de **préservation et valorisation de la nature**.



+ Le cimetière

- **2 agents** sont dédiés à l'entretien du cimetière **du lundi au vendredi**.



LE NETTOYAGE DES MARCHÉS DE LA VILLE

- **11 agents** sont dédiés au nettoyage des marchés
- **2 engins** sont mis à disposition pour le nettoyage des marchés
- **Environ 2h de nettoyage** sont effectuées après chaque marché :

- Le **lundi aux Salins** de fin juin à fin septembre
- Le **mardi à Giens** et en **centre-ville** (avenue Gambetta)
- Le **mercredi à l'Aiguade**
- Le **vendredi à La Capte**
- Le **samedi en centre-ville**
- Le **dimanche sur le port**

LES TOILETTES PUBLIQUES

- **20 toilettes publiques** sont installées sur le territoire communal
- Les sanitaires publics sont **nettoyés deux fois par jour toute l'année**, y compris les dimanches et les fériés. Les WC très fréquentés pendant la saison touristique le sont **trois fois par jour du 15 juin au 15 septembre** (Salins, Aiguade, Giens, Olbius Riquier et Clemenceau)

■ Localisation des toilettes publiques :

- Magasin des producteurs
en bord d'autoroute
- Place Vicomtesse de Noailles
au bord du jeu de boules face à la médiathèque
- Sous l'Hôtel de ville, *rue Ribier*
- Place Clemenceau
- Lavoir Saint-Paul
- Castel Sainte Claire
- Rue Maréchal Gallieni, à côté
du Square Stalingrad
- Skatepark
- Olbius Riquier, *côté parc à oiseaux*
- Olbius Riquier, *côté manège*
- Aiguade, *place Saint-Louis*
- Aiguade, *promenade du front de mer*
- Aiguade, *quai des plaisanciers*
- Port des Salins
- L'Almanarre, *base nautique (ouvert d'avril à octobre)*
- La Capte, *face à la mairie (ouvert de début avril à fin octobre)*
- Le port de La Capte
- La Bergerie
- Giens village, *place Belvédère*
- Giens, *route Degioanni (ouvert de début avril à fin septembre)*

LA LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES



En ne ramassant pas la déjection de son chien, un maître s'expose à une verbalisation d'un montant de 68€.

■ **6 canisites** sont implantés sur la commune

- Au **Pyanet**, allée des vignes vierges
- À **la Blocarde**, avenue de la 1^{re} Division Général Brosset
- En **centre-ville**, avenue Jean Moulin
- Dans le **quartier de la Gare**, avenue Edith Cawell
- Au **jardin Olbius Riquier**, avenue Ambroise Thomas
- Au **port**, square Rimbaud

■ **36 totems** de distributions de sacs répartis dans la ville :

- **Hauts de Hyères** : place Henri Dunant, Boulevard Matignon
- **Centre-ville** : jardin de l'Hôtel de ville, jardin d'Orient, jardin Denis, place de la République, place Lefèbvre, avenue Victoria, chemin



de la Font de l'Ange, voie verte de l'avenue Léopold Ritondale

- **Centre ancien** : place Bourgneuf, place Aihlet, rue de l'Oratoire, place Saint-Paul, place Rabaton, rue Lamalgue
- **Hyères Ouest** : rue Jules Massel, boulevard Riondet, rue des Peupliers
- **Quartier de la Gare**, avenue de la Gare, rue de la Gare, avenue Godillot
- **Quartier Olbius Riquier**,
- **Plage Bona**, avenue de la Méditerranée

■ **748 800 sacs** distribués gratuitement par an

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



En cas de non-respect des modalités de collecte, de flagrant délit de dépôt sauvage, de dépôt clandestin ou d'incivilité, le contrevenant s'expose à deux sanctions financières :

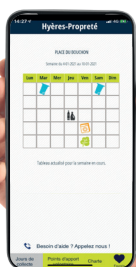
■ **une verbalisation** dont le montant peut aller de **35€ à 450€** selon la nature de l'infraction

■ **une taxe relative à la réparation de l'acte d'incivilité** dont le montant peut aller de **68€ à 450€** selon le volume du dépôt de déchets (arrêté municipal N°46 du 12/01/2016)

LA COLLECTE DES DÉCHETS



Pour connaître les jours de collecte des déchets selon votre rue, vous pouvez consulter soit le site internet proprete.hyeres.fr, soit l'application mobile **Hyères Propreté, disponible sur [AppStore](#) et [GooglePlay](#).**



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être conditionnées dans des sacs poubelle étanches, fermés et d'un volume de 100 L maximum.

■ **Si vous êtes équipé d'un conteneur individuel :** vous devez y mettre vos sacs hermétiques. Sortez votre conteneur à ordures la veille de la collecte après 20h et rentrez-la impérativement après le passage du véhicule de collecte.

■ **Si votre lieu de résidence ne vous permet pas de disposer d'un conteneur individuel :** vous devez utiliser les dispositifs de stockage collectif les plus proches (points de regroupement en bacs ou colonnes enterrées).

•• **Pour obtenir un conteneur individuel** La collectivité fournit gratuitement les conteneurs à ordures ménagères lors de la dotation initiale. Les usagers sont ensuite responsables de leur conteneur. Ils doivent ainsi en assurer le gardiennage, le nettoyage, l'entretien et le renouvellement.

Pour obtenir un conteneur, vous pouvez contacter le standard d'interventions techniques au **04 94 01 84 11** ou vous présenter directement au **centre technique municipal** (1286, chemin du Roubaud) pour un **retrait le mercredi matin uniquement**.

•• Fréquence des collectes des ordures ménagères

• Sur le littoral

Giens, La Capte

■ Du 1^{er} octobre au 31 mars :

lundi et vendredi

■ Du 1^{er} avril au 31 mai :

lundi, vendredi et dimanche

■ De 1^{er} juin au 15 septembre :

tous les jours sauf le mercredi

■ Du 16 au 30 septembre :

lundi, vendredi et dimanche

L'Aiguade, les Salins

■ Du 1^{er} octobre au 31 mars :

mardi et samedi

■ Du 1^{er} avril au 31 mai :

mardi, samedi et dimanche

■ De 1^{er} juin au 15 septembre :

tous les jours sauf le jeudi

■ Du 16 au 30 septembre :

mardi, samedi et dimanche

• Sur le Port (et alentours)

■ Du 16 septembre au 31 mai : tous les jours

■ Du 1^{er} juin au 15 septembre : 2 fois par jour, tous les jours

• Centre-ville

■ Toute l'année : tous les jours sauf le dimanche

• Vieille ville

■ Toute l'année : tous les jours

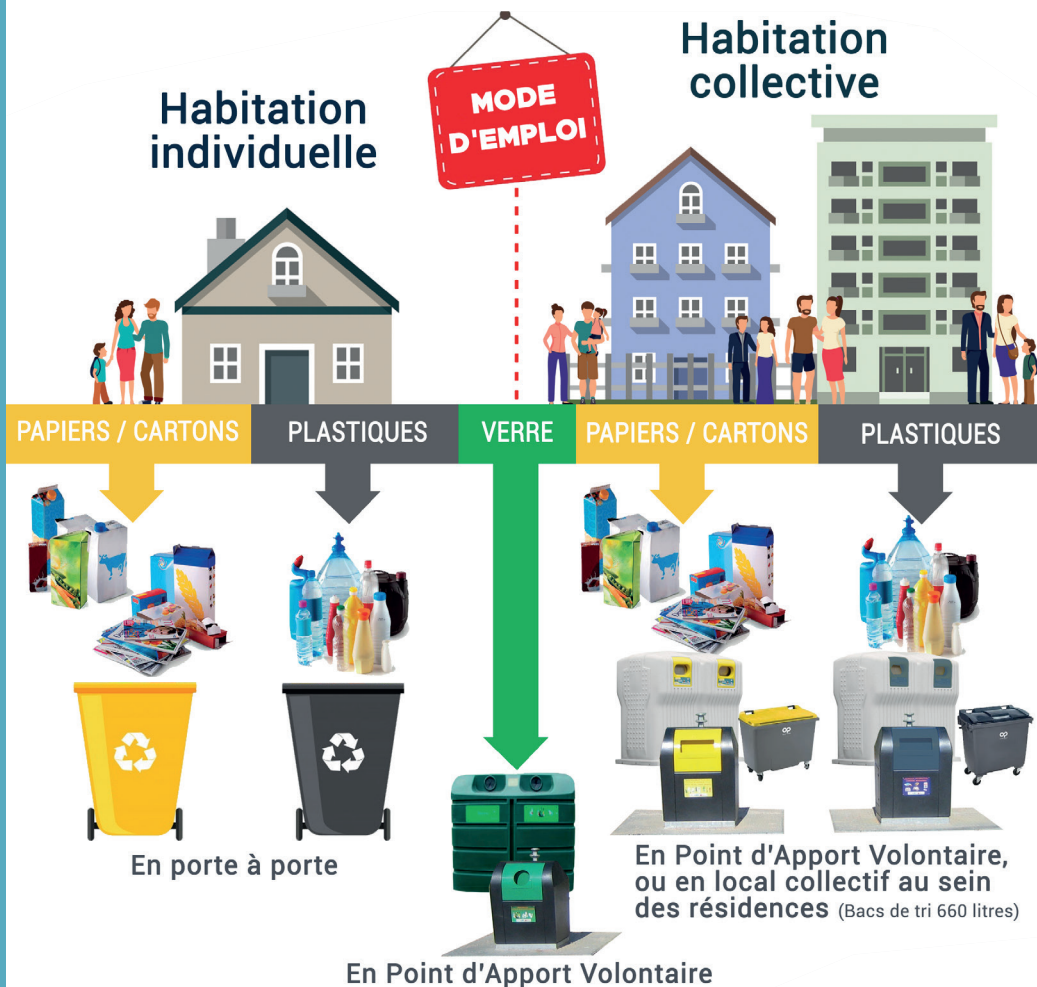
En dehors de ces secteurs, les collectes ont lieu 2 à 3 fois par semaine.

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

En habitat individuel, la collecte sélective s'effectue **selon le secteur** où vous résidez **le mercredi ou le jeudi** (voir carte page 12). Les papiers/cartons (bac jaune) doivent être présentés en alternance avec les plastiques (bac gris), une semaine sur deux. Vous devez sortir les conteneurs la veille de la collecte, après 20h. Ils devront être rentrés impérativement après le passage du véhicule de collecte.

Si votre quartier ne bénéficie pas d'une collecte en porte-à-porte, vous pouvez utiliser l'une des **353 colonnes de tri (aériennes ou enterrées)** qui ont été implantées sur la commune pour effectuer votre sélectif.

•• Le tri selectif mode d'emploi



•• Le tri en porte-à-porte à Hyères

Quartiers du secteur

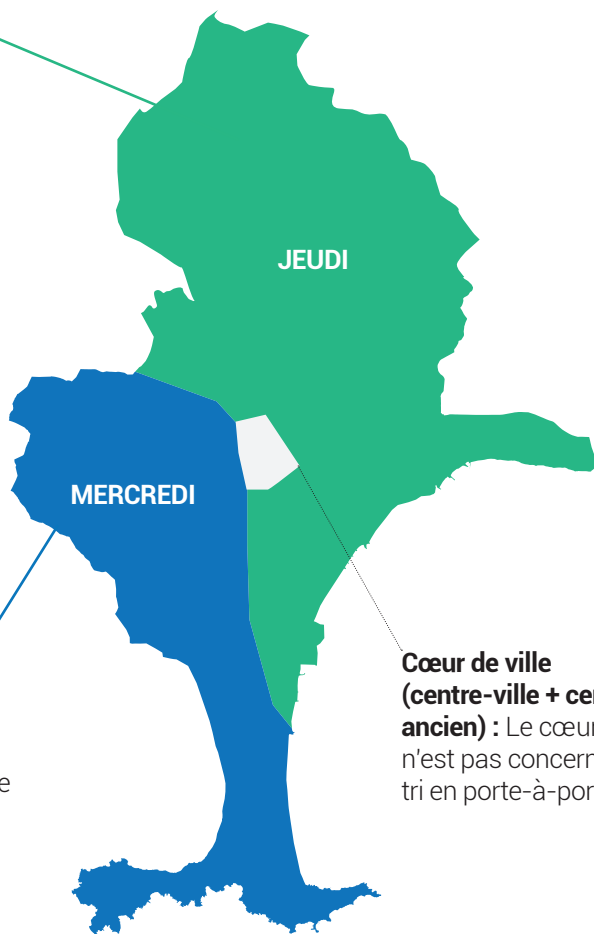
Nord / Est :

- Sauvebonne
- Les Borrels
- Saint-Eulalie
- Golf-Hôtel
- Mont-soleil
- Le Pyanet
- Olbius Riquier
- Macany
- Palyvestre
- Les Salins
- L'Aiguade
- Le Port
- Les Pesquiers
- Littoral Nord

Quartiers du secteur

Sud / Ouest :

- Beauvallon
- Godillot
- Riondet
- Demi-Lune / L'Aufrêne
- La Bayorre
- Les Loubes
- Saint-Martin
- Costebelle
- La Capte
- Giens
- Littoral Sud



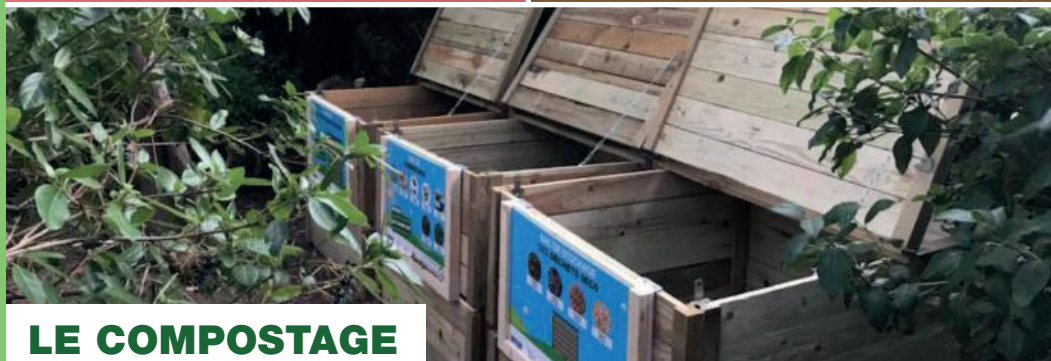
Cœur de ville

(centre-ville + centre ancien) : Le cœur de ville n'est pas concerné par le tri en porte-à-porte

+ Limites :

- Entre l'Ouest et l'Est : route de l'Almanarre - chemin de la Vilette - av. Paul Bourget
- Entre l'Ouest et le Nord : chemin de la Roquette
- Entre l'Ouest et le cœur de ville (centre-ville + vieille ville) : avenue Gambetta - avenue Edith Wharton et avenue Victor Basch
- Entre l'Est et le Littoral Sud : route des Marais
- Entre le Littoral Nord et le Littoral Sud : le pont de la Capte

COMPOSTER C'EST TRANSFORMER



LE COMPOSTAGE

•• Un composteur offert

Près de 30% de nos poubelles sont composées de déchets putrescibles. Pour vous permettre de réduire le poids de vos ordures ménagères, **différentes solutions de compostage peuvent être mises à disposition gratuitement selon votre habitat :**

- **Maison individuelle :** compact et discret, le composteur individuel se place dans votre jardin et nourrit sols et jardinières
- **Appartement :** le lombricomposteur se place dans votre cuisine pour le bonheur de vos pots de fleurs. Avant de le récupérer, vous suivez une mini-information afin de vous en servir le plus efficacement possible.
- **Copropriété (sur candidature) :** sur la base du volontariat de votre copropriété, le SITTOMAT peut installer dans votre résidence un système de compostage partagé, accessible à tous les résidents dans un espace ombragé, avec un point d'eau à proximité.

Plus d'informations : www.sittomat.fr/actualites/compostage-pour-tous

LES ENCOMBRANTS

Une collecte des encombrants est organisée en **porte-à-porte**, à fréquence hebdomadaire. Le **jour de collecte varie selon les quartiers** du lundi au vendredi. Une **inscription préalable est obligatoire** auprès de Veolia (0 800 710 640). Vos encombrants doivent être déposés sur la voie publique, la veille de la collecte après 20h. Le volume présenté ne doit pas excéder 2m³ par habitation.



LES DÉCHETS VERTS

Une **collecte gratuite des déchets végétaux** est organisée en **porte-à-porte**, à fréquence hebdomadaire. Le jour de collecte varie selon les quartiers du lundi au vendredi.

Le ramassage des déchets végétaux est réalisé suivant une tournée systématique et ne nécessite donc **aucune inscription préalable**.

Les déchets verts doivent être déposés sur la voie publique, la veille de la collecte, après 20h. Le volume présenté ne doit pas excéder 2m³ par habitation. Le conditionnement des déchets verts peut être fait en poubelles rondes, percées dans le fond et munies de poignées ou en fagots liés d'1,50 m maximum et portable par un seul homme. Pour des raisons sanitaires, la collecte en sac n'est plus autorisée. Il convient donc de **respecter cette conformité de conditionnement, sans quoi les déchets verts triés à la source par les administrés ne seront pas valorisés car non collectés avec les déchets verts acheminés vers une filière de compostage**.

Le service est **réservé aux particuliers** et n'inclut pas les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins assuré par les entreprises. Ces dernières doivent prendre en charge l'évacuation et le traitement des déchets verts liés à leur activité. **Le brûlage est interdit**.



LA DÉCHÈTERIE

L'accès à la déchèterie nécessite l'**obtention d'un badge nominatif gratuit**. Pour cela, vous pouvez contacter le standard d'interventions techniques au **04 94 01 84 11** ou consulter le site de la Ville **hyeres.fr**

La déchèterie est ouverte au public toute l'année (hors jours fériés) de **7h30 à 17h30 du lundi au vendredi**, de **7h30 à 13h le samedi** et de **9h à 12h le dimanche**. Elle se situe sur la **route des Marais** entre les ronds-points de l'hippodrome et de l'Almanarre.

QUELQUES CHIFFRES

30 agents en interne
(collecte + déchèterie)



50 agents
de nettoyage

15 engins
de nettoyage
en régie



40 véhicules de collecte
(prestations + régie)

700 000 km/an
parcourus par les engins
de collecte



221 804
litres de carburant
consommés



500 corbeilles
réparties sur la commune



353 colonnes de tri
déployées sur la commune

36 totems distributeurs
de sacs pour chiens sur la
commune



748 800 sacs distribués
gratuitement en 2020

12 000€ le montant global
de la participation financière versée
à la commune en 2020

263€ le montant de la
tonne de déchets à gérer



35€ à 450€ le montant de
la participation financière selon la
nature de l'infraction

271 720 le nombre de tonnes
d'ordures ménagères valorisées en 2020 à
l'Usine de valorisation énergétique de Toulon
(23 895 tonnes en provenance d'Hyères)



■ Energie électrique
produite : **120 580 MWh**

■ Energie thermique
produite : **34 563 MWh**

GUIDE PROPRETÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Standard Interventions techniques :**
hyeres.interventionstechniques@metropoletpm.fr
04 94 01 84 11
- **Collecte encombrants sur RDV :** Veolia (0 800 710 640)
- **Police municipale :** 04 94 65 02 39
- **Site de la ville d'Hyères :** www.hyeres.fr
- **Site de la métropole TPM :** metropoletpm.fr
- **Site du Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères sur l'Aire Toulonnaise (Sittomat) :** www.sittomat.fr
- **Pour connaître les jours de collecte des déchets en fonction de votre adresse ou le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous :** proprete.hyeres.fr ou l'application mobile Hyères propreté.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

@villedehyeres

